



ROYAUME DU CAMBODGE

Nation Religion Roi



**Commission Nationale du Cambodge
Pour l'UNESCO**

**DISCOURS DU VICE-PREMIER MINISTRE
SON EXCELLENCE SOK AN
à la
34^{ème} CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO**

Paris, le 24 octobre 2007

A lire

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Il m'est agréable, avant toute chose, de vous faire part des salutations chaleureuses de Sa Majesté le Roi NORODOM Sihamoni qui avant d'accéder au Trône, en octobre 2004, représentait le Royaume du Cambodge auprès de l'UNESCO.

L'intérêt soutenu que Sa Majesté accorde à vos travaux est partagé par le Chef du Gouvernement Royal, Son Excellence le Premier Ministre, HUN Sen.

Permettez-moi une trop rapide et trop sèche évocation de nos efforts et de nos réalisations :

I. Dans le domaine crucial de l'Education, le budget établi par le Gouvernement a connu une augmentation de 20% en 2007, pour permettre l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants, de formation et de recrutement des enseignants. Ce qui a donné une scolarisation de 92% dans le primaire et laisse prévoir une multiplication par 7 du nombre des diplômés de l'enseignement secondaire, dans 6 ans. Cela constitue à la fois un grand acquis pour les ressources humaines et un défi considérable à relever. Nous comptons naturellement sur l'appui de nos partenaires. A ce propos je

tiens à exprimer la gratitude du Gouvernement Royal à « Education for All-Fast Track Initiative Catalytic Fund » qui vient d'accorder au Cambodge un don de 57,4 million de dollars pour l'aider à atteindre les « Objectifs de développement du Millénaire ». Je signale enfin que la Loi-cadre sur l'Education vient d'être votée par le Parlement le 19 octobre courant.

Comme vous le savez, l'Education implique la prévention contre le SIDA/VIH. Le Ministère de l'Education est en charge de mettre en œuvre des plans d'action, conformes à la stratégie élaborée par l'OMS et l'UNESCO, plans qui sont périodiquement évalués et, chaque fois que de besoin, actualisés.

Je suis heureux d'annoncer que, de l'avis des experts, le Cambodge compte désormais, parmi les rares pays en développement en voie de remplir le 6^{ème} Objectif du Millénaire visant à réduire, en 2015, l'expansion de l'épidémie.

Pour tout cela, nous comptons sur nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, en particulier sur l'excellente coopération développée avec l'UNESCO. Et je tiens, à ce propos, à remercier vivement l'UNESCO en la personne de son Directeur Général et à signaler l'excellent travail fait par le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, en liaison avec le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

II. J'en viens, maintenant, au domaine de la Culture. Tout le monde connaît l'importance, nationale et internationale du site d'Angkor, capitale historique de l'Empire khmer et fleuron du patrimoine de l'humanité. En renforçant les structures de l'Etablissement public qui gère ce site et sa région, dans le cadre d'une approche globale et dans la perspective d'un développement durable sur la base d'un tourisme culturel et équilibré, en accroissant périodiquement les moyens techniques et financiers ainsi que les ressources humaines de cet Etablissement, appelé « Autorité Nationale APSARA », le Gouvernement Royal affirme sans cesse sa détermination à assurer la préservation, la conservation et la valorisation des richesses monumentales, artistiques et archéologiques que recèle ce site. A cet égard, je voudrais faire remarquer que ce site-tel qu'il figure sur la Liste du Patrimoine Mondial, à l'UNESCO-couvre 40 000 hectares, comprenant un très grand nombre de monuments, des villages où vit une population active, des forêts, des zones de production (rizières et vergers), enfin des paysages culturels de valeur.

Il m'est agréable, à ce propos, d'exprimer les sentiments de gratitude du Gouvernement Royal envers le Comité et ses deux Co-Présidents les ambassadeurs de France et du Japon au Cambodge- dont la sollicitude est toujours présente, ainsi que le Secrétariat permanent

mis en place par l'UNESCO au service du Comité, un Secrétariat compétent, doué et efficace.

La conservation du site d'Angkor ne peut se pérenniser sans développement durable. C'est pourquoi le Gouvernement Royal du Cambodge mène une expérience qui doit conduire à l'élaboration d'un nouveau concept de développement où priment la protection patrimoniale, la préservation de l'environnement et des paysages, l'usage équilibré des ressources naturelles, en particulier l'eau, en même temps que le souci de garantir l'emploi pour la population à travers des activités non polluantes : l'agriculture, l'artisanat et les petits métiers. Dans cette perspective, l'Autorité Nationale APSARA, maître d'ouvrage du projet, a acquis aux portes du site d'Angkor un terrain de 1 000 hectares, en vue d'un établissement humain de type nouveau que nous appelons : ECO-VILLAGE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE. De même, la préservation de l'environnement naturel dans le site patrimonial d'Angkor nous a conduits à élaborer un programme d'aménagement d'une CEINTURE VERTE, dans les confins angkoriens.

Par ailleurs, pour gérer de mieux en mieux son patrimoine culturel considérable, le Royaume du Cambodge a inscrit la formation des archéologues, des architectes et des curateurs du patrimoine parmi ses priorités. Il bénéficie, notamment, depuis 13 ans, de la contribution d'un fonds en dépôts du Japon auprès de l'UNESCO pour la

formation au sein des Facultés d'Architecture et d'Archéologie, à l'Université Royale des Beaux-Arts, et, grâce à une heureuse initiative française, une Ecole régionale vient de s'ouvrir à Siem Reap, près d'Angkor, pour la Formation dans les métiers du patrimoine.

Tous ces éléments prouvent notre volonté et notre aptitude à assurer la protection et la valorisation de notre patrimoine nationale ; ils nous ont conduit à proposer l'inscription, sur la Liste du Patrimoine Mondial, d'un bien majeur et de grande valeur symbolique : **le site sacré du Temple de Preah Vihear**. La décision de principe positive a été acquise à Christchurch, il ne reste qu'à la formaliser dans le respect de l'expertise favorable réalisée par l'ICOMOS et des situations juridiquement intangibles qu'impliquent désormais nos rapports de bon voisinage et de coopération amicale avec nos voisins.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

III. Dans le domaine des Sciences, de nombreuses avancées auraient mérité de vous être présentées, je m'en tiendrais à signaler deux :

-d'une part, avec l'assistance de l'UNESCO nous programmons la préparation d'un dossier en vue d'inscrire le sanctuaire de Peam Krasoab comme « Réserve côtière de la biosphère »

-d'autre part, la « démocratisation » de l'accès à l'informatique.
-De même, le Ministère de la Culture et des Beaux Arts, qui va connaître un nouvel élan, s'attache à mettre en œuvre les dispositions de la « Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique » et la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », deux textes fondamentaux que le parlement de notre pays a ratifiés cette année.

IV. Je voudrais enfin rappeler un domaine essentiel pour la démocratisation de la vie politique : celui de la Communication.

Sous l'impulsion de Son Excellence le Premier Ministre, Samdech Hun Sen, le Gouvernement royal accorde la priorité au renforcement progressif et irréversible de la liberté de la presse qu'accompagne la professionnalisation des journalistes et monde des médias.

Tout récemment, la diffamation a été dépenalisée, l'appel à la responsabilisation des organes de presse a été réitéré et l'UNESCO a aidé le Ministère de l'Information à organiser des séminaires de formation pour les journalistes.

Je vous remercie de votre obligeante attention.